



# communiqué

No:  
No.: 55

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 6 JUILLET 1979

## LA SITUATION AU NICARAGUA

C'est avec une inquiétude croissante que le gouvernement du Canada a assisté à la transgression persistante et grossière des droits de la personne par les autorités du Nicaragua, situation que le gouvernement canadien déplore. Lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, le Canada accordait son ferme appui à une résolution exhortant le gouvernement du président Somoza à respecter les droits de la personne au Nicaragua. Depuis, la détérioration de la situation dans ce pays a conduit à la guerre civile et infligé de terribles souffrances à ses citoyens.

Le gouvernement canadien s'associe à la condamnation par les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains de la conduite inhumaine du régime du président Somoza, et demande avec eux que soit garanti le respect des droits de la personne de tous les Nicaraguayens, sans exception.

Devant les épreuves et les bouleversements provoqués par le conflit armé au Nicaragua, le gouvernement du Canada a également accédé à une autre demande d'aide du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des victimes de la situation.